



LE DROIT DE LA PLAISANCE EN EUROPE : DROIT DE L'UE ET DROIT COMPARE

Angleterre, Belgique, Espagne, Italie et France
Exploitation du navire, port, assurance et responsabilité

Jeudi 12 septembre 2024 de 8h30 à 18h

Maison de l'Avocat de Marseille - 51 rue Grignan 13006 Marseille

** Formation organisée avec le concours de l'Ecole des Avocats du Sud Est satisfaisant à l'obligation de formation continue des avocats (art. 14-2 de la loi du 31 décembre 1971)*

OUVERTURE DES TRAVAUX

Me Denis REBUFAT, Président et Fondateur de la Juris' Cup
Me Mathieu JACQUIER, Bâtonnier de Marseille
Me Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France
M. Stéphane MIRIBEL, Président du colloque

I - ACTUALITES EN DROIT DE LA PLAISANCE

A – Législation plaisance 2023-2024

Par Denis CLERIN, Consultant dans le domaine de la plaisance, ancien responsable de la plaisance au Ministère

B – Jurisprudence plaisance 2023-2024

Par Stéphane MIRIBEL, Rédacteur en chef du DMF (Lamy-Liaisons), Chargé d'enseignement des Universités de Aix-Marseille, Brest, Lyon et Toulouse

II - LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA PLAISANCE

A – Politiques et perspectives européennes pour la plaisance

Par Linos VOSKARIDES, Responsable pour le tourisme côtier et maritime et coordinateur du forum pour les Ports comme Hubs pour une Économie Bleue Durable - Unité de l'économie bleue - Direction Générale des Affaires maritimes et de la pêche - Commission européenne.

B – Panorama de la jurisprudence de la CJUE la plus significative relative à la plaisance

Par Aude AB-DER-HALDEN, Référendaire au Cabinet de l’avocat général M. Jean RICHARD DE LA TOUR, Cour de Justice de l’Union Européenne

C – Les plaisanciers et les ports en France dans le contexte européen

Par Robert REZENTHEL, Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Montpellier

III - DROIT COMPARÉ DE LA PLAISANCE EN EUROPE, UE et hors UE

➤ Le droit anglais

Par Bertrand COSTE, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet Villeneau Rohart Simon

➤ Le droit belge

Par Benoit GOEMANS, Avocat au Barreau d’Anvers, Cabinet Goemans, De Scheemaecker, Belgique

➤ Le droit italien

Par Giovanni MARCHIAFAVA, Chercheur de droit de la navigation à l’Université de Gênes, Italie

➤ droit espagnol

Par Pol MEDIÑA GASULL, Avocat au Barreau de Barcelone, Cabinet Mestre abogados , Espagne

➤ Le droit français

Par Nicolas MARTY, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet Marty Avocats

A – Etat du droit réglementant l’occupation d’un anneau dans un port de plaisance en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie et en Espagne.

B – Etat du droit réglementant les différents modes d’utilisation et/ou d’exploitation d’un navire de plaisance en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie et en Espagne

C – Etat du droit de l’assurance de responsabilité civile selon l’utilisation et/ou l’exploitation du navire de plaisance en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie et en Espagne

IV.- PRIX DE L’ETUDE UNIVERSITAIRE SUR LE DROIT DE LA PLAISANCE & CONCLUSION DU COLLOQUE

Avec la participation de la Délégation des Barreaux de France